



Traité Troumot

Michna 4 - Chapitre 2

אין תורמין ממין על שאינו מינו; ואם תרם, אין תרומתו תרומה.
כל מין חיטים אחד, כל מין תאנים וגרוגרות ודבילה אחד,
ותורם מזה על זה. כל מקום שיש כוהן, תורם
מן היפה; וכל מקום שאין כוהן, תורם מן המתקיים. רבי יהודה
אומר, לעולם הוא תורם מן היפה.

On ne peut pas prélever la térouma d'une espèce sur une autre espèce ; s'il a tout de même prélevé, sa térouma n'est pas valable. Toutes les espèces de blé sont considérées comme une seule espèce ; de même, les sortes de figues vertes, sèches ou en gâteau, on peut prélever de l'une sur l'autre. Partout où il y a un Cohen, on prélève le meilleur ; où il n'y en a pas, on prélève de ce qui se conserve. Rabbi Yehouda dit : dans tous les cas, on prélève du meilleur.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions